

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Besançon le 21 janvier 2026

Destruction d'ivoire saisie par les Douanes – en présence de l'Office Français de la Biodiversité OFB - 30 janvier 2026

En juin 2025, la douane franc-comtoise a saisi des objets en ivoire à la frontière franco-suisse : **17 statues composées d'ivoire d'éléphant** dont l'espèce est reprise à la convention CITES sur les espèces protégées.

Aucun justificatif (permis CITES) n'ayant pu être fourni par les détenteurs, les objets ont été saisis et sont destinés à la destruction.

D'autres objets en ivoire ou marchandises de fraude saisis précédemment par la Douane et l'OFB vont également partir à la destruction.



**Vous êtes invités par la Douane et l'OFB à assister à la destruction de ces objets saisis
lieu : incinérateur de NOIDANS LE FERROUX :**

*Syndicat mixte pour le transfert, l'élimination et la valorisation des ordures ménagères
(Sytévom), Les fougères, 70130 Noidans-le-Ferroux*

Le vendredi 30 janvier 2026 à 14 heures

La destruction sera précédée d'une exposition des objets saisis et d'une intervention conjointe de la Douane et de l'OFB, qui rappelleront le rôle de ces deux administrations dans la lutte contre le trafic d'espèces animales protégées.

ATTENTION : embargo sur cette information jusqu'au jour de la destruction – merci

Crédit images : Douane française

Contact presse :

Direction régionale des douanes et droits indirects de Besançon

Brigitte BOURGUIGNON

Cheffe du pôle Action Economique

8, rue de la Préfecture 25000 BESANCON

Téléphone : 09 70 27 66 03 // 06 08 51 75 98 mail : brigitte.bourguignon@douane.finances.gouv.fr